

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IMPRESSIONS DE MANŒUVRES¹

Si les grandes manœuvres ont pour but de préparer les troupes et les chefs à la guerre, elles servent aussi, par le simulacre d'une campagne auquel elles donnent lieu, de pierre de touche pour juger les institutions militaires. Une grande partie de l'armée est sur pied et les unités les plus hautes opèrent en face d'un adversaire. En aucune autre circonstance, en temps de paix, on ne saurait mieux se rendre compte si l'organisation des corps de troupes, leur instruction ainsi que l'administration militaire répondent aux exigences.

Ce n'est pas une étude complète de cette matière que j'entreprends. Je désirerais seulement faire part au lecteur de quelques impressions que m'ont laissées à ce sujet nos dernières manœuvres, impressions dont la plupart du reste ont été formulées déjà par d'autres officiers avant moi.

A. Organisation des corps de troupes.

I. *Infanterie*. — 1. Le commandant de compagnie devrait être monté ; cette exigence s'impose. Le commandement d'un effectif de 200 fusils demande une telle somme de travail physique et intellectuel qu'un capitaine à pied approchant de la quarantaine ne peut y suffire. Erreur dans les premières dispositions soit pour le combat soit pour le service de sûreté, manque de surveillance dans les marches et dans les quartiers... tous les manquements proviennent en grande partie du fait que le capitaine à pied n'a pu se rendre compte assez rapidement de la situation, et qu'à la fin d'une journée, il est trop las pour pouvoir encore vaquer à sa besogne.

¹ Communication présentée à la Société romande des armes spéciales, dans sa séance du 9 décembre 1899.